



VILLE DE DESVRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 à 19h 30 – MAIRIE

Étaient présents :

M. Marc DEMOLLIENS, Maire,
Mme Marylise THILLIEZ, Adjointe au Maire,
M. Bruno LEDUC, Adjoint au Maire,
Mme Nathalie TELLIER, Adjointe au Maire,
M. Raymond LEJOSNE, Adjoint au Maire,
M. Rémy SOKI, Adjoint au Maire,
Mme Anne-Marie BAUDE, Adjointe au Maire,
M. Simon LEMAIRE, conseiller municipal délégué,
Mme Monique SOMMERARD, conseillère municipale déléguée,
Mme Chantal TERNISIEN, conseillère municipale déléguée,
M. Thierry RUFFIN, conseiller municipal délégué,
M. Éric EECKOUT, conseiller municipal délégué,
Mme Anne DACHICOURT, conseillère municipale déléguée,
Mme Véronique BALLY, conseillère municipale déléguée,
M. Hérald TOUTAIN, conseiller municipal délégué,
M. Grégory DUFRENNE, conseiller municipal,
Mme Aurélie BRESSEL, conseillère municipale,
Mme Cathy BIENIOSZEK, conseillère municipale,
Mme Cécile RICHEVAL, conseillère municipale,
M. Jean-Luc MARCOTTE, conseiller municipal,
Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, conseillère municipale,
M. Jonathan HENNUYER, conseiller municipal,
M. Philippe PRUD'HOMME, conseiller municipal,

Étaient excusés avec pouvoir :

M. Ludovic DUTRIAUX, Adjoint au Maire,
Mme Stéphanie GRABARZ, Adjointe au Maire,
M. Laurent PERRAULT, conseiller municipal,
A Marc DEMOLLIENS
A Anne-Marie BAUDE
A Véronique BALLY

Absente :

Mme Justine PEUGNY, conseillère municipale,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

En conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Cathy BIENIOSZEK comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Point n°1 :	FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :
------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle les taux communaux adoptés pour 2026 :

- Taxe foncière « bâti » : 49.34 %
- Taxe foncière « non bâti » : 55.94 %
- Taxe d'habitation : 21.42 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après avoir débattu,
*A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux suivants pour 2026 :
taxe foncière « bâti » : 49.34 %, taxe foncière « non bâti » : 55.94 % et taxe d'habitation : 21.42 %.*

Point
n° 2 :

BUDGET PRINCIPAL 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire présenté et adopté le 13 avril 2026 a permis d'examiner et de discuter du fonctionnement et des différents projets d'investissement de l'année 2026.

Monsieur le Maire présente par chapitre le projet de budget primitif 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération, ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 5 538 532,86 €

- section de fonctionnement = 5 904 830,17 €

A l'exception de l'article 6574 du chapitre 65 qui a été adopté à l'unanimité mais par 16 voix « pour » et 4 abstentions, les présidents concernés n'ayant pris part ni au vote ni au débat à l'énoncé du vote de leur subvention, ayant quitté la séance pendant le débat :

** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :*

- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;

- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;

** Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;*

** Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;*

** Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;*

** Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;*

** Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.*

Point
n° 3 :

VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2026 :

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui prévoit que le versement des subventions à des organismes de droit privé doit faire l'objet d'une contractualisation pour tout montant supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 qui a autorisé le versement, dès le début de l'exercice 2026, de 50 % des sommes votées au budget 2025, à certaines associations (Comité des Fêtes – Comité des Œuvres Sociales – Office de la Culture – Maison de la Faïence - La Concorde) et au CCAS.

Il vous est proposé pour l'année 2026 :

- d'adopter l'attribution de subventions aux associations dans la limite des montants figurant aux documents budgétaires 2026 ;

- de confirmer les montants supérieurs à 23 000 € attribués aux associations et inscrits au budget primitif 2026. Les conventions signées en 2010 restent valables dans leur contenu, la délibération confirmera le montant versé.

Vu le montant inscrit au budget primitif 2026 ;

Considérant la liste des demandes de subventions par les associations pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il convient de contractualiser pour tout montant de subvention supérieure à 23 000 € ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 autorisant le versement, dès le début de l'exercice 2026, de 50 % des sommes votées au budget 2025, aux associations (Comité des Fêtes – Comité des Œuvres Sociales – Office de la Culture – Maison de la Faïence – La Concorde) et au CCAS.

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;
Après en avoir débattu,*

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, à l'exception des présidents concernés qui n'ont pris part ni au vote ni au débat et ont quitté la séance pendant le débat de cette question :

** Monsieur Marc DEMOLLIENS, Président :*

- du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville ;

- du Centre Communal d'Action Sociale de Desvres ;

** Monsieur Rémy SOKI, Président du Comité des Fêtes de la ville de Desvres ;*

** Monsieur Ludovic DUTRIAUX, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse ;*

** Madame Marylise THILLIEZ, Présidente de l'Office Municipal du 3ème Age ;*

** Madame Anne-Marie BAUDE, Présidente de l'association de gestion de la Maison de la Faïence ;*

** Madame Stéphanie GRABARZ, Présidente de l'Office de la Culture.*

- adopte et décide du versement des subventions 2026 aux associations (tableau joint) ;

- indique que les conventions annuelles pour les associations percevant plus de 23 000 €, se poursuivront par tacite reconduction conformément à la délibération du 6 décembre 2010 tant que les crédits seront prévus et indiqués pour chaque association concernée dans les pièces annexes du budget de la commune.

Point
n° 4 :

VOTE DES REDEVANCES – EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026 :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant de maintenir les montants des redevances communales eau et assainissement ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal, décide de maintenir les redevances applicables à compter du 1^{er} juillet 2026, comme suit :

⇒ Assainissement collectif à 1.158 € HT/m³ pour les habitations situées dans le périmètre du plan d'assainissement collectif ;

⇒ Eau à 1.126 € HT/m³ pour les usagers de Desvres et Menneville (alimentés par le réseau de Desvres).

Point n°
5 :

BUDGETS ANNEXES 2026 – ASSAINISSEMENT, EAU, SPANC, LOTISSEMENT PRE ROUSSEL ET AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST :

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire présenté et adopté le 13 avril 2026, a permis d'examiner et de discuter du fonctionnement et des différents projets d'investissement de l'année 2026.

Vu les avis favorables de la Commission des Finances ;

Vu les avis favorables du Bureau municipal ;

➤ BUDGET « ASSAINISSEMENT » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service assainissement 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 2 971 045.57 €

- section de fonctionnement = 338 768.75 €

➤ BUDGET « EAU » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service des eaux 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 1 254 134,80 €
- section de fonctionnement = 267 963,09 €

➤ BUDGET « SPANC » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du service des eaux 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0,00 €
- section de fonctionnement = 8 552,26 €

➤ BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DU PRE ROUSSEL » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'opération d'aménagement rue du Pré Roussel 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget :

- qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement = 731 782,00 €
- qui est en sur-équilibre en section de fonctionnement :

* en dépenses = 833 731,00 €

* en recettes = 928 140,00 €

➤ BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT ROUTE DE CREMAREST » :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'opération d'aménagement de la route de Crémarest 2026 élaboré par la Commission des Finances.

Après en avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal adopte par chapitre sans opération ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement = 0,00 €
- section de fonctionnement = 15 000,00 €

Point
n° 6 :

MEDIATHEQUE MUNICIPALE – MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ POUR LES DESVROIS :

Monsieur le Maire propose la gratuité de l'abonnement annuel à la médiathèque François Mitterrand pour les desvros.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après avoir débattu,

A l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal décide la mise en place de la gratuité de l'abonnement annuel à la médiathèque pour les desvros à compter du 1^{er} mai 2026 et précise qu'aucune rétroactivité sur l'année 2026 ne sera possible.

Point
n° 7 :

SINISTRE DE M. GRIVART – REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR DES REPARATIONS SUR SON VEHICULE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule de Monsieur Denis GRIVART domicilié 11 route de Boulogne a été endommagé par un arbre situé sur le domaine public de la commune, le 6 novembre dernier.

Le montant de la franchise étant supérieur au montant des réparations du sinistre, il est proposé de rembourser directement Monsieur Denis GRIVART des frais engagés d'un montant de 694,20 €.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser Monsieur Denis GRIVART des frais engagés pour un montant de 694,20 €.

**Point
n° 8 :**

COMITE SOCIAL TERRITORIAL – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- Conseil Municipal du 14 juin 2022 fixant le nombre de représentants à 4 titulaires et à 4 suppléants pour chacun des deux collèges ;
- Conseil Municipal du 28 novembre 2022 portant création d'un Comité Social Territorial commun ville et CCAS de Desvres.

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il est nécessaire de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants parmi les membres du Conseil Municipal pour siéger au Comité Social Territorial.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au comité social territorial.

Considérant qu'après appel à candidatures, seul le groupe majoritaire a déposé une liste de candidats ;

La liste de candidats suivante a été présentée :

Titulaires : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Ludovic DUTRIAUX et Véronique BALLY.

Suppléants : Thierry RUFFIN, Bruno LEDUC, Anne DACHICOURT et Hérald TOUTAIN.

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, désigne comme :

- titulaires : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Ludovic DUTRIAUX et Véronique BALLY
- suppléants : Thierry RUFFIN, Bruno LEDUC, Anne DACHICOURT et Hérald TOUTAIN
comme membres du Conseil Municipal pour siéger au Comité Social Territorial commun ville et CCAS de Desvres.

**Point
n° 9 :**

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2020 relative à la création d'une « commission de contrôle des listes électorales ».

L'article R 7 du Code Electoral prévoit que les membres de cette commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal, à partir d'une liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission, transmise par le Maire.

Cette commission sera composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Il vous est proposé de désigner les conseillers municipaux qui figureront sur la liste qui sera transmise à Monsieur le Préfet.

Après avoir sollicité les conseillers municipaux volontaires dans l'ordre du tableau et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse ainsi que suit la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôles des listes électorales :

Monsieur Grégory DUFRENNE, conseiller municipal ;
Madame Aurélie BRESSEL, conseillère municipale ;
Madame Cathy BIENIOSZEK, conseillère municipale ;
Monsieur Jean-Luc MARCOTTE, conseiller municipal ;

Monsieur Philippe PRUD'HOMME, conseiller municipal.

La séance est levée à 20 heures et 28 minutes.

Le Maire,

Marc DEMOTTEENS.


La secrétaire de séance,

Cathy BIENIOSZEK.


Vu DGS : 